



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....33  
Votants.....35

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur RICHARD**

**Délibération numéro :**  
**2016/222**  
**Sport : subvention de**  
**manifestation**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : mercredi 23 novembre 2016,  
que la convocation du conseil avait été  
établie le jeudi 10 novembre 2016  
Le Maire



**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAU, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES :** Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Pascale BARAILLE

**ETAIENT ABSENTS :** /

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Katia DEWAELE-TIXIER, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations prise notamment en son article 10,

Vu l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financières prise notamment en son article 31,

Considérant que la Nawak'Run est une grande course à obstacles délirante où les concurrents réalisent un circuit semé d'embûches. Elle se situe entre le trail, parcours du combattant et multiraid,

Considérant que cette course participe à l'animation de la cité et réunit plus de 600 personnes âgées de plus de 16 ans.

Considérant que l'association Extrême Days Evenement organise pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive cette course,

La Ville de Millau souhaite apporter son soutien à cette opération participant ainsi à la promotion du territoire et de cette discipline nouvelle en versant une subvention de 100 €,

Accusé de réception

Reçu le 24 NOV. 2016

Aussi, après avis favorable de la Commission des sports du 10 novembre 2016 il est proposé au conseil municipal :

1. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement de cette subvention,
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

La dépense est inscrite au BP 2016 – TS 124 – Fonction 40 – Nature 6574

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**





COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....33  
Votants.....35

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur RICHARD**

**Délibération numéro :**  
**2016/223**

**Attribution de subventions  
aux associations sportives  
du Lycée général et  
professionnel Jean Vigo**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : mercredi 23 novembre 2016,  
que la convocation du conseil avait été  
établie le jeudi 10 novembre 2016  
Le Maire



Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations prise notamment en son article 10,

Vu l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financières prises notamment dans son article 31,

Considérant que la participation à un Championnat de France scolaire entre dans les critères de prise en charge proposés par la commission des sports,

Considérant que la ville de Millau souhaite accorder aux associations sportives du Lycée Général et Professionnel Jean Vigo, dans différentes disciplines, les subventions exceptionnelles suivantes :

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES** : Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Pascale BARAILLE

**ETAIENT ABSENTS** : /

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Katia DEWAELE-TIXIER, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Accusé de réception

Reçu le 24 NOV. 2016

Associations Sportives	Composition de l'équipe	Titre remporté	Compétition	Date et lieu	Montant de la subvention
<b>LYCEE GENERAL ET PROFESSIONNEL JEAN VIGO</b>					
Cross	Juniors Garçons 6	12/46	Championnat de France	23 au 23 janvier 2016 à NANTES	155 €
Excellence Rugby	Cadettes 13 + 2 arbitres	5/12	Championnat de France	10 au 12 mai 2016 à TROYES	330 €
Kayak Polo	5 + 1 jeune officiel	6ème	Championnat de France	24 au 26 mai à THURY- HARCOURT	195 €
Athlétisme	1	Certification juge-arbitre	Championnat de France	25 au 27 mai à LIMOGES	70 €
<b>Montant total de la subvention</b>					<b>750 €</b>

Aussi, après avis favorable de la Commission sports du 10 novembre 2016, il est proposé au Conseil municipal :

1. **D'ACCORDER** les subventions exceptionnelles listées ci-dessous aux associations sportives du Lycée Général et Professionnel Jean Vigo :

- Cross 155 €
- Rugby Excellence 330 €
- Kayak Polo 195 €
- Athlétisme 70 €

**Soit un total de 750 €**

2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

La dépense est inscrite au BP 2016 en fonctionnement – TS 124 – Fonction 40 – Nature 6574

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**

